

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 janvier 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2172 – - Retirer PFIZER, MODERNA, ASTRAZENECA, JOHNSSON JOHNSSON, BIONTECH...etc (toute technologie MRNA) du marché européen. / - Attendre sortie des vaccins traditionnels (virus entier immunisé) tels que VALNEVA / - Suspendre tout de suite la vaccination des enfants à base de produits MRNA et attendre sortie et validation de vaccins traditionnels sans effets secondaires!

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 19 janvier 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1950 – Pétition contre la vaccination obligatoire COVID19 pour les citoyens, déposée le 20.07.2021 et dont le débat public y relatif a eu lieu le 12 janvier 2022. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés